

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF 2020**

**EQUIPEMENTS STRUCTURANTS NATIONAUX**

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**IMPORTANT :**

**Aucun dossier ne doit être transmis directement au siège de l'Agence nationale du Sport.**

**Tous les porteurs de projet doivent prendre l'attache des services déconcentrés de l'État chargés des sports, de leur département ou de leur région (DDCS/DRJSCS), avant de constituer leur dossier de demande de subvention.**

Une fois finalisé, le dossier doit être **déposé auprès des DDCS/DRJSCS de leur département ou de leur région.**

Les services des DDCS/DRJSCS sont chargés de vérifier l'éligibilité et le cas échéant, la complétude des dossiers. Une fois cette vérification faite, les dossiers sont transmis au niveau régional pour délivrance d'un accusé de réception au porteur de projet autorisant ce dernier à démarrer les travaux mais ne valant pas promesse d'attribution d'une subvention.

**Les dossiers éligibles, complets et conformes sont transmis à l'Agence nationale du Sport par les services déconcentrés régionaux.**

## A. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

<b>1. Situation géographique de l'équipement</b>	
<b>Adresse de l'équipement :</b>	
<b>Commune</b> (lieu d'implantation de l'équipement)	
<b>Département</b> (intitulé et n°)	
<b>Région</b>	

<b>2. Identification du porteur de projet (commune, intercommunalité, association...)</b>	
<b>Nom du porteur de projet</b>	
<b>Adresse du porteur de projet</b> (à laquelle doivent être adressées les correspondances)	
<b>Statut du porteur de projet</b>	
<b>Date de la délibération relative au projet</b>	
<b>N° SIRET</b>	

<b>3. Identité du représentant légal (Maire, Président,...)</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Qualité</b>	
<b>Adresse complète</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

<b>4. Identité de la personne ressource auprès de laquelle les informations peuvent être vérifiées ou complétées</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	

<b>Qualité</b>	
<b>Adresse complète</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

## B. NATURE DE L'OPERATION

<b>1. Type d'équipements</b> (toute demande de subvention doit répondre au moins à l'un des critères d'éligibilité ci-dessous).	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Équipements sportifs des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)</b> Si oui, commentaires :</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Équipements sportifs nécessaires aux structures relevant du Programme d'Excellence des Projets de Performance Fédéraux conformément à l'instruction du 23 mai 2016</b> Si oui, commentaires :</li> </ul>		

- **Équipements sportifs au profit de la préparation des sportifs « médaillables » de l'Agence**

Si oui, commentaires :

**2. Intitulé et descriptif synthétique de l'opération, ainsi que de la nature des travaux (Préciser notamment les caractéristiques et les dimensions de l'équipement sportif)**

3. Informations complémentaires (il ne s'agit pas d'un critère d'éligibilité)	Oui	Non
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est situé dans un bassin de vie carencé en équipements sportifs correspondant à celui objet de la présente demande ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ?</li> </ul>		
Si oui, nom et n° du QPV :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>À proximité immédiate d'un QPV ?</li> </ul>		
Si oui, nom et n° du QPV :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans une zone rurale :</li> </ul>		
Une Zone de Revitalisation Rurale :		
Une commune inscrite dans un contrat de ruralité :		
Un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR :		

**4. Utilisation de l'équipement.** Cette présentation succincte devra être complétée par une note d'opportunité décrivant l'intérêt de l'équipement dans le cadre de la **pratique du sport de haut niveau et de la haute performance sportive**. Il devra également être précisé dans la note d'opportunité comment l'équipement s'inscrit dans le projet de haute performance, quelles ressources et compétences permettront la mise en œuvre du programme.

### C. INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

(en euros HT pour les collectivités locales<sup>1</sup>, en euros TTC pour les associations)

	Montant
<b>1. Coût total de l'opération</b>	

	Montant
<b>2. Montant subventionnable (dépenses éligibles)</b>	

<b>3. Plan de financement du projet (fournir une copie des décisions attributives déjà intervenues)</b>	Montant
- Participation du Conseil régional/territorial :	
- Participation du Conseil départemental :	
- Autres concours (DETR, etc.) :	
•	
•	
•	
- Participation du porteur de projet	
- <b>Montant de la demande de financement à l'Agence nationale du Sport</b> (≤ à 25 % du montant subventionnable pour les projets de construction ou de rénovation lourde d'équipements sportifs) ;	

<b>4. Situation juridique du terrain ou des bâtiments concernés</b>	Oui	Non
Le porteur de projet est-il propriétaire du terrain ?		
Si non, préciser quel est le titre d'occupation :		
- Nature :		
- Durée :		

<b>5. Nature juridique du projet (pour les collectivités territoriales uniquement)</b>
Préciser le montage juridique de l'opération (Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP), Délégation de Service Public (DSP), Marché de partenariat, Marché global de performance) :

<sup>1</sup> Sauf certaines collectivités d'outre-mer

## 6. Gestion prévue de l'équipement (pour les collectivités territoriales uniquement)

Préciser le type de gestion envisagée (régie, concession, DSP, etc.) :

## 7. Échéancier prévisionnel des travaux obligatoire

- Date prévisionnelle de début des travaux :                    /                    /
- Date prévisionnelle de fin des travaux :                    /                    /

### D. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'EQUIPEMENT AU REGARD DU RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS RES/Data ES

[http://www.res.sports.gouv.fr/Accueil\\_Part.aspx](http://www.res.sports.gouv.fr/Accueil_Part.aspx) -

<https://equipements.sports.gouv.fr/>

1. L'opération concerne :	Oui	Non
<p>➤ <b>Une installation sportive nouvelle ?</b> Si oui, il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports afin de compléter la fiche spécifique relative <b>aux Caractéristiques physiques et sportives de l'installation et de(s) équipement(s) projetés.</b></p>		
<p>➤ <b>Une installation sportive existante ?</b> Si oui, indiquer le <b>numéro de l'installation sportive</b> :</p>		

2. Identification des équipements* concernés par les travaux	Oui	Non
<p><i>*Un équipement est dédié à une pratique sportive. Il peut y avoir plusieurs équipements au sein d'une même installation sportive. Ex : court de tennis, terrain de basket, circuit de VTT, baignade aménagée, etc.</i></p>		
<p>➤ <b>Création d'un ou plusieurs équipements sportifs au sein de l'installation :</b> <i>Il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports afin de compléter la fiche spécifique relative <b>aux Caractéristiques physiques et sportives de l'installation et de(s) équipement(s) projetés.</b></i></p>		
<p>➤ <b>Les travaux concernent <u>l'ensemble</u> des équipements sportifs de l'installation :</b> Si oui, préciser la nature des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Type de travaux / Description des travaux :</li></ul>		

➤ **Les travaux concernent certains des équipements sportifs de l'installation :**

Si oui, préciser pour chaque équipement concerné :

- Numéro de l'équipement :
  - Type de travaux / Description des travaux :

- Numéro de l'équipement :
  - Type de travaux / Description des travaux :

- Numéro de l'équipement :
  - Type de travaux / Description des travaux :



## E. PIECES OBLIGATOIRES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A FOURNIR PAR LE PORTEUR DE PROJET

**Le porteur de projet souhaitant faire une demande de subvention devra fournir obligatoirement** les documents suivants :

- Formulaire de demande de subvention dûment complété,
- Lettre signée du porteur de projet demandant une subvention à l'Agence nationale du Sport,
- Délibération de l'organe compétent du porteur de projet, approuvant le projet et précisant le coût prévisionnel de l'équipement,
- Attestation de non commencement de l'opération.
- Plan de financement prévisionnel **sur papier à en-tête et signé du représentant légal** ;
- Attestation de propriété ou copie du titre d'occupation du terrain ou des bâtiments pendant 15 ans minimum à compter de la fin des travaux (elle n'est pas requise pour les équipements mobiles) ;
- Devis estimatif détaillé de l'opération. Les devis établis par les maîtres d'ouvrage sont fournis **sur papier à en-tête et signés du représentant légal** ;
- Note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de l'équipement dans le cadre de la **pratique du sport de haut niveau et de la haute performance sportive** ;
- Attestation sur l'accessibilité de l'équipement sportif à la pratique sportive organisée par les associations et clubs agréés, et décrivant les conditions dans lesquelles cette accessibilité sera possible. Cette attestation **devra être accompagnée d'un planning d'utilisation** et lorsqu'elles existent, de copie(s) des convention(s) d'usage ;
- Attestation de possession ou d'engagement à acquérir un défibrillateur automatisé externe, **pour les établissements recevant du public concerné par les articles R 123-2 et L 123-5 du Code de la construction et de l'habitation.**

**Outre les documents mentionnés ci-avant, le porteur devra fournir les documents suivants :**

- **Cas des mandataires** : la convention liant le mandataire et le mandant.
- **Cas des associations** :
  - copie de la publication au Journal Officiel OU copie du récépissé de la déclaration en Préfecture de la création de l'association ;
  - statuts de l'association et liste des membres du Conseil d'administration et du bureau ;
  - bilans comptables des deux dernières années signés du représentant légal ;
  - attestation certifiant que l'association est en règle au regard des obligations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

NB 1 : Pour simplifier la procédure en cas d'obtention d'une subvention, il est recommandé de fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

NB 2 : Les attestations peuvent faire l'objet d'un unique document.